

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Diane Beaulieu	Numéro de permis 2018347	Date d'inspection Le 10 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas 2		Numéro de téléphone (506) 235-6024	
Adresse 210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de ma visite.
- Lors de ma visite, le groupe de 4 ans joue à l'extérieur.
- L'aire de changement de couche est conforme à la loi du service à la petite enfance.
- Je vois des enfants qui se font consolés, les éducatrices chantent avec les enfants.
- Les recommandations de la santé publique lors de la pandémie Covid sont respectées par l'établissement.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 mars 2021

Date

original signé par
Cindy Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mars 2021

Date